

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SESSION RÉGULIÈRE
TENUE LE 4 OCTOBRE 2021 À 19h30**

Procès-verbal de la session régulière du conseil Municipal, tenue le 4 octobre 2021 à 19h30, à la salle municipale, sise au 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène.

Monsieur le Maire Gilles Beauregard préside l'Assemblée et les conseillers suivants sont présents:

Siège #1	Marc Antoine Leduc	Siège #2	Yannick St-Onge
Siège #3	Dominic Turcotte	Siège #4	Albert Lacroix
Siège #5	Louiselle Trottier	Siège #6	Norman Heppell

Tous formants quorum.

La Directrice générale / secrétaire-trésorière, Maryse Desbiens est aussi présente à cette séance.

1- BIENVENUE

Il est 19h30, le Maire Gilles Beauregard souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare l'assemblée ouverte.

Considérant les élections qui étaient prévues le 7 novembre prochain n'aura pas lieu puisque tous les conseillers et le maire ont été élus par acclamation. Les conseillers et le maire ont tous été assermentés le 4 octobre à 19h à la salle municipale avant la réunion régulière par la Présidente d'élection, Mme Maryse Desbiens.

154-21

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Albert Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en laissant l'item varia ouvert.

Ordre du jour

- 1) Bienvenue;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Adoption du procès-verbal du 7 septembre 2021;
- 4) Dépôt des rapports;
- 5) Dépôt et adoption des comptes;
- 6) Autoriser le maire Gilles Beauregard et la directrice générale Maryse Desbiens à signer les chèques et tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité;
- 7) Nomination du pro-maire, Marc Antoine Leduc du mois d'octobre 2021 au mois de mai 2022;
- 8) Autoriser le paiement de 11 380\$ plus taxes pour l'inspection des risques faibles et plan d'intervention à Groupe GPI;
- 9) Autoriser l'engagement de M. Mathieu Giard au titre de lieutenant;
- 10) Résolution afin d'autoriser une lettre d'intention pour le balayage de la chaussée 2022-2023 et 2024
- 11) Demande d'autorisation au MELCC dans le cadre du projet d'assainissement (PRIMEAU VOLET 1);
- 12) Autorisation de passage pour la saison 2021-2022 au club de motoneige ASAN;
- 13) Autoriser le paiement pour la vidange de fosses à Enviro 5 au montant de 82 797.18\$ taxes incluses;
- 14) Demande de nettoyage de cours d'eau riv. Ste-Marie branche 7, décharge des seizes;
- 15) Autoriser l'engagement d'un arpenteur pour le terrain de la Salle municipale;
- 16) Autoriser les analyses environnementales pour le rang Brodeur;
- 17) Ouverture d'emploi pour le poste de surveillance et d'entretien de la patinoire;

- 18) Adoption du plan d'action MADA de la MRC de Drummond et de la Municipalité de Saint-Eugène;
- 19) PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20) Correspondances
- 21) Varia
A- Achat de 2 tablettes
B- Mandater Albert Lacroix à représenter la municipalité a la réunion de la MRC de Drummond en remplacement du maire et du pro-maire en cas d'absence.
- 22) Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

155-21

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par Marc Antoine Leduc, appuyé par Albert Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 7 septembre 2021 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ**4- DÉPÔT DES RAPPORTS**

- Rapport des Premiers Répondants	▪	2 sorties	200.00 \$
- Rapport des pompiers	▪	pratiques :	561.00 \$
	▪	1 sortie:	306.00 \$
	▪	Travaux	286.11 \$

sont déposés et classés au mérite.

ADOPTÉ

156-21

5- DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par Marc Antoine Leduc, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes courants à payer figurant sur les listes en annexe et d'en autoriser le paiement.

SEPTEMBRE 2021

Factures incompressibles acquittées	31 292.61 \$
Factures déjà approuvées par résolution	119 488.05 \$

TOTAL : **150 780.66 \$**

Liste des factures à approuver	4 976.24 \$
Rémunérations, remboursements et déplacements	18 848.48 \$

Dépôt du document suivant :

Selon l'article 176.4 du code municipal dont l'obligation de déposer un état qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante ainsi qu'un état qui compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant selon les renseignements dont dispose le secrétaire-trésorier et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

ADOPTÉ

157-21

6- AUTORISATION POUR SIGNATURE

Considérant que la fin de mise en candidature a eu lieu le 1^{er} octobre et qu'un nouveau maire a été élu par acclamation;

Il est proposé par Albert Lacroix
Il est secondé par Louiselle Trottier

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, M. Gilles Beauregard et la directrice générale / secrétaire-trésorière, Mme Maryse Desbiens à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité tout document, chèque et effet bancaires pour le bon fonctionnement de la municipalité.

ADOPTÉ

158-21 7- NOMINATION DU PRO-MAIRE

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater, M. Marc Antoine Leduc siège # 1, pro-maire du mois d'octobre 2021 jusqu'au mois de mai 2022 inclusivement;

QUE le pro-maire remplace le maire dans l'exercice de ses fonctions si ce dernier est absent ou que le poste devient vacant;

QUE le pro-maire soit aussi le représentant de la Municipalité de Saint-Eugène à la MRC de Drummond en remplacement du maire lorsqu'il sera dans l'impossibilité d'être présent;

QUE le pro-maire soit autorisé à signer les chèques ou effets bancaires pour et au nom de la Municipalité de Saint-Eugène en remplacement du maire avec la Directrice générale. / secrétaire-trésorière;

ADOPTÉ

159-21 8- PAIEMENT GROUPE GPI

Il est proposé par Yannick St-Onge, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement pour la visite des risques faibles et des plans d'intervention à la compagnie Le Groupe GPI inc. au montant de 11 380.00\$ plus taxes.

ADOPTÉ

160-21 9- NOMINATION DU POSTE DE LIEUTENANT, MATHIEU GIARD

Considérant que M. Marc Antoine Leduc a déposé sa démission pour son titre de lieutenant et que le directeur a besoin d'un autre lieutenant;

Considérant que le directeur d'incendie a ouvert le poste et recommande M. Mathieu Giard;

Il est proposé par Louiselle Trottier
Il est appuyé par Marc Antoine Leduc

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du Directeur d'incendie et de nommer M. Mathieu Giard lieutenant;

ADOPTÉ

161-21 10- LETTRE D'INTENTION MTQ BALAYAGE DES RUES

Considérant que nous avons reçu une offre du Ministère des Transports concernant le balayage des rues;

Il est proposé par Yannick St-Onge
Il est appuyé par Marc Antoine Leduc

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'envoyer une lettre d'intention pour le balayage de la chaussée 2022-2023 et 2024

ADOPTÉ

162-21

11- **DEMANDE D'AUTORISATION AU MELCC DANS LE CADRE DU PROJET D'ASSAINISSEMENT (PRIMEAU VOLET 1)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Eugène réalise actuellement un projet d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE Shellex Groupe Conseil est mandaté pour effectuer la réalisation des plans et devis et assister la municipalité lors des travaux de construction en lien avec l'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QU'il est requis de demander une autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) puisque le projet est assujéti à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Yannick St-Onge
Il est appuyé par Marc Antoine Leduc

Et il est unanimement résolu à l'unanimité des conseillers présents et adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Eugène :

Que Shellex Groupe Conseil soumette la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) et qu'il soit autorisé à présenter tout engagement en lien avec cette demande d'autorisation ;

Que la municipalité s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ;

Qu'un chèque au montant de 699 \$ soit transmis au ministre des Finances du Québec;

Que pour la partie du projet concernant la station d'épuration, la municipalité s'engage à :

- Respecter les exigences de rejet;
- Mettre en œuvre le programme de suivi;
- Aviser le MELCC dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- Transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAEU;
- Transmettre le chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration;
- Un choix parmi les trois options suivantes :
 - ☞ Conclure un contrat d'entretien avec une firme compétente en la matière;
 - ☞ Former ou embaucher un opérateur qualifié;
 - ☞ Fournir un document démontrant que le requérant possède la formation requise pour effectuer cet entretien.
- Mandater un ingénieur pour produire le guide d'utilisation ou manuel d'exploitation des équipements de traitement et à en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

QUE pour les exigences de débordement des postes de pompage la municipalité s'engage à :

- Respecter les exigences de rejet et de débordement;
- Mettre en œuvre le programme de suivi;
- Transmettre les résultats du programme de suivi au MELCC;
- Effectuer l'évaluation de la capacité des postes de pompage et des trop-pleins (étalonnage) après la mise en service des ouvrages et retourner les fiches révisées au MELCC.

ADOPTÉ**163-21 12- PASSAGE MOTONEIGE, ASAN**

Considérant que nous avons reçu une demande de passage du club de Motoneige ASAN;

Il est proposé par Dominic Turcotte

Il est appuyé par Yannick St-Onge

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le passage des motoneiges aux endroits suivants:

1. Aux limites de la route des Loisirs et de la route Doyon à Saint-Germain de Grantham;
2. 1026, 11^e Rang et au 1110, 11^e Rang
3. Entre le 770 et le 812, rang 11

ADOPTÉ**164-21 13- PAIEMENT DES VIDANGES DE FOSSES**

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Enviro 5 pour la vidange des fosses septiques au montant de 87 797.18\$ taxes incluses.

ADOPTÉ**165-21 14- DEMANDE DE NETTOYAGE DE COURS D'EAU RIV. STE-MARIE BR 7 DÉCHARGE DES SEIZE**

ATTENDU QUE le cours d'eau rivière Ste-Marie branche 7, décharge des seize est un cours d'eau régie par le Bureau de Délégué de la MRC de Drummond;

ATTENDU QU'une demande de nettoyage a été faite par la Ferme Lumunick.;

Il est proposé par Marc Antoine Leduc

Il est secondé par Dominic Turcotte

Et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Eugène qu'une demande soit faite auprès du bureau de Délégués de la MRC de Drummond afin que des travaux de nettoyage pour le cours d'eau rivière Ste-Marie branche 7, décharge des seize soient effectués et que les frais soient à la charge des propriétaires concernés; étant entendue que la municipalité s'engage à acquitter sur réception toutes les factures que pourrait, de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

ADOPTÉ**166-21 15- ENGAGEMENT D'UN ARPENTEUR, TERRAIN SALLE MUNICIPALE**

Considérant que la clôture qui est installée le long du terrain de pétanque au terrain de la Salle municipale est très près de la limite du terrain appartenant au voisin;

Considérant qu'il est nécessaire de savoir où se trouve la limite du terrain;

Il est proposé par Marc Antoine Leduc

Il est appuyé par Albert Lacroix

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'engagement d'un arpenteur pour avoir les limites du terrain de la Salle municipale.

ADOPTÉ

167-21 16- ANALYSES ENVIRONNEMENTALES, PROJET RANG BRODEUR

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le mandat à EXP pour l'offre de service qui a été déposé pour procéder une étude géotechnique à la caractérisation environnementale des matériaux de la structure de chaussée dans le cadre du projet de remplacement de ponceaux et de réfection de la structure de chaussé sur le rang Brodeur au montant de 15 810.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

168-21 17- OFFRE D'EMPLOI POUR LA (3) SURVEILLANTS, (2) PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE MUNICIPALE

Considérant que la municipalité désire procéder à l'embauche pour la saison hivernale pour trois (3) surveillants, et deux (2) préposés à l'entretien de la patinoire municipale pour la saison 2021-2022;

Il est proposé par Yannick St-Onge
Il est secondé par Marc Antoine Leduc

Et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'offre d'emploi auprès de notre municipalité en affichant au bureau municipal, sur le site web, dans le journal Saint-Eugène et envoyer un publipostage à la population.

Les postes pourraient être interrompus ou ne pas être comblés si le gouvernement oblige les municipalités à fermer la patinoire suite à la 4^e vague de la pandémie ou pour toute autre raison.

ADOPTÉ

169-21 18- POLITIQUE ET PLAN D'ACTION (MADA)

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour favoriser la mise en place de conditions qui optimisent le vieillissement actif ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a reçu une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme pour élaborer une démarche Municipalité amie des aînés (MADA) avec 16 municipalités de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a signé le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec, qui l'autorisait à débiter la démarche en janvier 2020 avec les seize municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond et chaque municipalité participante ont formé un comité de pilotage dont le mandat était notamment d'élaborer une politique des aînés et un plan d'action;

Il est proposé par Louiselle Trottier
Il est appuyé par Marc Antoine Leduc

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil procède à l'adoption de la politique des aînés de la MRC de Drummond et du plan d'action de la municipalité de Saint-Eugène dans le cadre de l'entente du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés;

QUE la politique et le plan d'action soient publiés sur le site web de la municipalité de Saint-Eugène.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC de Drummond

ADOPTÉ

19- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite des citoyens à la période de questions.

20- CORRESPONDANCE

Diverses correspondances d'intérêt général sont lues et classées au mérite.

21- VARIA

170-21

21A- ACHAT DE TABLETTE

Considérant que le conseil municipal avait acheté 5 tablettes en 2020 pour débiter un conseil sans papier;

Considérant que les nouveaux conseillers désirent se joindre au nouveau processus;

Il est proposé par Albert Lacroix
Il est appuyé par Louiselle Trottier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de 2 tablettes pour compléter le projet du conseil sans papier.

ADOPTÉ

171-21

21B- RÉUNION DE LA MRC DE DRUMMOND

Il est proposé par Marc Antoine Leduc, appuyé par Yannick St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater M. Albert Lacroix à assister aux réunions de la MRC de Drummond en remplacement du maire et du pro-maire en cas d'absence.

ADOPTÉ

172-21

22- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Yannick St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée. Il est 19h56.

Je, Gilles Beauregard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

Gilles Beauregard
Maire

Maryse Desbiens,
Directrice générale / Secrétaire-trésorière